LETTRE OUVERTE - 20 NOVEMBRE 2026

Enfants et adolescents : des acteurs sociaux et politiques à part entière

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, l'IBCR et ses partenaires internationaux appellent à reconnaître et à protéger les droits qui permettent aux enfants et aux adolescents de participer pleinement à la société. S'exprimer, s'informer, s'associer et se réunir pacifiquement sont des droits consacrés par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), indispensables pour leur permettre d'agir collectivement et de contribuer à la transformation de leurs communautés. ***Les enfants et les adolescents sont déjà des acteurs sociaux et politiques.***

À l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, nous souhaitons prendre un moment afin de prendre collectivement conscience de ce que cela veut dire.

Les enfants et les adolescents ne peuvent plus être seulement les citoyens de demain. Ils sont dès maintenant des acteurs qui comptent, ont une opinion, sont responsables envers leurs communautés et aspirent à entrer dans un dialogue réciproque avec leur société.

Une participation encore embryonnaire

Depuis plusieurs années, le droit des enfants et des adolescents de participer et d'être consultés est davantage reconnu, mais sa mise en œuvre reste incomplète. Leur participation est souvent ponctuelle, individuelle ou limitée à des espaces conçus et dirigés par les adultes, comme l'a souligné le Comité des droits de l'enfant des Nations unies.

La participation collective des enfants et des adolescents, et les protections renforcées qu'elle demande, reste quant à elle dans notre angle mort. Pire, ils peuvent parfois faire face à des restrictions, de la répression, voire de la violence, lorsqu'ils se mobilisent.

En juillet 2026, la Rapporteuse spéciale sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, Gina Romero, publiait le rapport : "Militantisme des jeunes : de l'exclusion systémique à une véritable participation". Elle y souligne le manquement "systématique" des États à l'obligation que leur fait la CDE "d'accorder aux militants de moins de 18 ans les protections supplémentaires auxquelles ils ont droit lors des manifestations et dans le cadre des procédures pénales".

Reconnaître et protéger la participation collective des enfants, c'est leur permettre de faire émerger leurs propres priorités, de défendre leurs droits et de porter ensemble les changements auxquels ils aspirent.

À travers son travail aux côtés des enfants et des organisations qui les accompagnent, l'IBCR fait un constat clair : les enfants et adolescents savent déjà agir, prendre des initiatives, coopérer et contribuer aux transformations de leur environnement. Lorsque nous les impliquons afin de définir ce que signifie pour eux participer, ils sont clairs. Participer ne signifie pas seulement être consultés, mais pouvoir agir, faire ensemble, trouver leur place et sentir qu'ils comptent. Le véritable enjeu n'est donc pas de les préparer à participer un jour, mais de reconnaître dès maintenant leur rôle social et politique et de garantir les droits qui rendent cette participation collective possible.

C'est pour cela que nous, l'IBCR et ses partenaires :

- appelons les gouvernements à reconnaître et à protéger explicitement les libertés d'expression, d'association et de réunion pacifique des enfants et des adolescents, y compris dans l'espace numérique.

- appelons les institutions à prévenir et sanctionner les représailles, à créer des recours adaptés aux enfants et aux adolescents et à intégrer leur participation dans les mécanismes ordinaires de décision.

- appelons les organisations et les partenaires financiers à soutenir durablement les mouvements portés par les enfants et les adolescents.

Les enfants et les adolescents agissent déjà. Il est temps que leurs droits, leur place et leur pouvoir collectif soient reconnus à la mesure de leur engagement.

Liste des signataires :

Burkina Faso

- Association Keoogo
- Association des femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF)

Canada

- IBCR (siège)

Colombie

- Fundación para el Desarrollo Integral en Género y Familia (GENFAMI)
- Oficina de Pastoral para la Niñez y la Familia (OPAN)
- Coalición contra la vinculación de niños, niñas y jóvenes al conflicto armado en Colombia (COALICO)

Costa Rica

- Fundación Paniamor
- Direccion General de Migración y Extranjería – Coalición Nacional Contra el Tráfico ilícito de Migrantes y Trata de Personas (CONATT)

Côte d'Ivoire

- Association des Femmes juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)
- Forum des ONG et d'Associations d'Aide à l'Enfance
- Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH)

Honduras

- Casa Alianza
- Comisión Interinstitucional contra la Explotación Sexual Comercial y Trata de Personas (CICESCT)
- Unidad de Desarrollo Integral de la Mujer y la Familia (UDIMUF)

Madagascar

- Institut Supérieur de Travail Social (ISTS)
- Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance (PFSCE)

Mali

- Bureau IBCR au Mali

Maroc

- Fondation Amane pour la Protection de l'Enfance (FAPE)

République démocratique du Congo (RDC)

- Bureau IBCR en RDC

Sénégal

- Association des Juristes Sénégalaises (AJS)
- EDEN (Éducation et développement de l'enfant)
- ENDA JEUNESSE ACTION

Togo

- Centre KEKELI des Sœurs Carmélites de la Charité Védruna
- Clinique d'Expertise Juridique et Sociale (CEJUS)

Tunisie

- Association ADO+